



# Quoi de neuf à Chantesse ?

Journal communal - juin 2018 - N°35

- 2 De nous à vous**
- 4 Conseil municipal**
- 8 Intercommunale**
- 11 Citoyens**
- 13 Associations**

## Édito

Malgré la période estivale, les projets de la municipalité continuent de progresser. Après la réunion publique du 28 mai 2018 au sujet de la carte communale, nous attendons les rapports sur les réseaux d'eaux pluviales ainsi que ceux concernant l'assainissement.

Le projet de rénovation de l'école suit son cours. L'Avant-Projet Sommaire a été présenté au comité de pilotage. La construction d'un nouveau bâtiment, non loin de l'école actuelle, a été retenu par le conseil municipal. Il reste des choix importants à faire, notamment celui de l'énergie, puis d'affiner l'architecture extérieure et intérieure. Tout cela nous amènera à l'Avant-Projet Définitif, qui permettra de déposer le permis de construire, d'élaborer les dossiers de demande de subvention, puis de lancer l'appel d'offres.

Le projet jeunes a vu le jour au printemps avec la construction d'un préau, qui abritera prochainement une table de ping-pong, un panier de basket ainsi qu'un coin convivial pour se retrouver et échanger.

Un espace pour les plus petits a été prévu avec le projet de l'école.

Puisque je parle d'école, je vous informe que pour le regroupement de Chantesse-Notre Dame de l'Osier-Vatlieu, le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée prochaine, majoritairement voulu par les parents d'élèves et les enseignants, a été validé par l'académie.

À la fin de l'été, Serge Fayard, notre secrétaire de mairie fera valoir ses droits à la retraite. Laissez-moi le remercier, au nom de tous les maires, pour son travail effectué au sein de notre commune. Je souhaite une bonne retraite à Serge.

Nous avons accueilli, depuis le début du mois de juillet, Patricia Briset, qui le remplacera. Suite au recrutement lancé en avril, nous avons reçu neuf candidatures et auditionné cinq personnes. Toutes avaient des profils différents et des compétences multiples. La volonté de travailler dans la fonction publique territoriale, les connaissances informatiques, l'aisance en communication, la volonté d'offrir un service



de qualité aux habitants, ont été des avantages incontournables pour notre sélection. Je souhaite une bonne intégration au sein de notre commune à Patricia.

*Isabelle Oriol*

## Recensement en 2019

**L'enquête de recensement de la population de notre commune se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.**

**Nous avons besoin d'un agent recenseur, qui sera indemnisé.** Toute personne intéressée par cette mission doit se faire connaître en mairie.

### Fermeture estivale de la mairie

du lundi 6 août au lundi 20 août inclus

### Modification des heures d'ouverture de la mairie à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018

- Mardi de 14 h à 19 h
- Vendredi de 9 h30 à 13 h
- Samedi de 9 h à 12 h

## Extinction partielle de l'éclairage public

**La municipalité avec l'aide du Syndicat des Énergies de l'Isère (SEDI) a initié des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie.**

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité (280 € par an), cette action contribue également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable ; à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

L'éclairage public est totalement interrompu de 23h30 à 5h30 sur le chemin Neuf, le chemin des Bergers, le chemin des Mollauds et le chemin de la Bourgeat.

## Mairie de Chantesse

☎ 04 76 64 73 94

### Horaires d'ouverture (voir page 2)

Mardi ..... 14 h à 19 h

Jeudi ..... 8 h à 12 h

Samedi ..... 8 h à 12 h

### Permanences des élu(e)s sur rendez-vous

Maire ..... samedi de 9 h à 11 h

1<sup>er</sup> adjoint ..... mardi de 16 h à 18 h

2<sup>e</sup> adjoint ..... jeudi de 9 h à 11 h

3<sup>e</sup> adjoint ..... samedi de 10 h à 12 h

Adresse électronique : [mairie.chantesse@wanadoo.fr](mailto:mairie.chantesse@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.chantesse.fr](http://www.chantesse.fr)

## Numéros utiles

SAMU ..... ☎ 15

Police ..... ☎ 17

Pompiers ..... ☎ 18

Appel d'urgence européen ..... ☎ 112

SOS Médecins ..... ☎ 08 03 06 70 00

Déchèterie de Vinay ..... ☎ 04 76 36 79 29

Déchèterie de Saint Sauveur ..... ☎ 04 76 38 66 03

## Informations Sictom

### Horaires d'ouverture de la déchèterie de Vinay

- Le lundi, le mercredi et le jeudi : 13h30 à 18h00
- Le mardi et le vendredi : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Le samedi : 9h00 à 18h00

### Horaires d'ouverture de la déchèterie de Saint Sauveur

- Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00
- Le samedi : 9h00 à 18h00

## État civil

### Naissance

CHATELLIER Kathleen  
le 20 février 2018

### Mariage

GUO Albert et  
DUBOUCHER Séverine  
le 2 juin 2018

## Travaux bruyants

Selon l'arrêté préfectoral du 3 avril 1990, les travaux bruyants de bricolage ou de jardinage ne peuvent être effectués qu'aux heures suivantes :

- jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.

## Travaux

Notre monument aux morts, traditionnel lieu de rassemblement des commémorations célébrant la fin des deux guerres fait l'objet de travaux de rénovation et d'embellissement. Marbrerie Vitaloni. Les travaux ont été subventionnés à

blement des Chantessois et Chantessoises à l'occasion mondiale, chaque 8 Mai et 11 Novembre à 11 heures, a La réfection du monument a été réalisé par l'entreprise 50% par [isère](http://www.isere.com).



## Conseil municipal du mercredi 6 décembre 2017

### Convention pour l'ouverture au public d'itinéraires de randonnée traversant des propriétés privées

Une convention sera passée avec la communauté de communes de Saint Marcellin :

- pour autoriser la collectivité à baliser un sentier de randonnée classé au PDIPR sur la parcelle d'un propriétaire,
- pour permettre au propriétaire une couverture par l'assurance du département en cas d'accident sur ce sentier.

### Délibération relative à la transformation des compétences eau potable et assainissement collectif et non collectif en compétence facultative de Saint-Marcellin-Vercors-Isère Communauté

Dans le cadre des fusions d'EPCI prévues par la loi NOTRe, la situation des compétences eau potable et assainissement a été précisée par le législateur :

- l'EPCI doit préciser s'il étend l'exercice de la compétence à l'ensemble de son territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ou s'il rétrocède la compétence aux communes membres,
- si ces compétences sont exercées au titre des compétences facultatives par l'un des EPCI fusionnant, alors de délai de clarification de l'exercice de la compétence est porté au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté est compétente au titre de ses compétences optionnelles en matière d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif. Le statut de ces compétences implique qu'elles soient étendues à l'ensemble du territoire de la SMVIC (ou théoriquement rétrocédé aux communes de l'ex-3C2V ce qui est techniquement infaisable) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Face aux contraintes de mise en œuvre technique des compétences sur la totalité du périmètre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et face aux risques que cela engendrerait en matière de qualité de service, la Communauté de communes a décidé de transformer ces compétences aujourd'hui optionnelles en compétences facultatives pour organiser leur transfert selon un phasage respectueux des termes de la loi.

Il y aura un premier transfert des services eau et assainissement (représentant 80% des abonnés et des volumes facturés du périmètre intercommunal) au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Un second volet de transfert applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 permettra d'intercommunaliser définitivement les compétences eau potable et assainissement collectif et non collectif.

Le phasage du transfert de ces deux compétences aura lieu de la manière suivante :

- Gestion intercommunale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'un périmètre représentant 87% des abonnés et 92% des volumes facturés de l'ensemble du territoire de la SMVIC : communes ex-3C2V (Saint Marcellin, Saint Sauveur, Saint Vérand, Chatte, Têche, Chevrières, Saint Antoine l'Abbaye, Saint Bonnet de Chavagne, Saint Hilaire du Rosier, Saint Romans, Saint Just de Claix.
- Gestion intercommunale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur la totalité du périmètre intercommunal avec l'intégration des communes suivantes: Bessins, Beauvoir en Royans, Saint Appolinard, Montagne, Murinais, Saint Lattier, Izeron, Rencurel, Saint Pierre de Chérennes, Presles, Saint André en Royans, Auberives en Royans, Pont en Royans, Choranche, Chatelus, La Sône.

### Point d'avancement des sujets en cours

#### Projet école :

Les deux scénarios retenus par le comité de pilotage lors de la dernière réunion sont :

- Rénovation de l'école à l'emplacement actuel.
- Construction d'une nouvelle école à la place du parking actuel et démolition de l'école actuelle.

Un membre du comité de pilotage a proposé qu'un autre scénario soit étudié : construction d'une nouvelle école vers la salle Chantessa, sans démolir l'école actuelle. La demande d'étude de ce nouveau scénario aura une incidence sur le coût et le délai de la phase diagnostic.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce point.

9 votants (2 votes par procuration) : 5 voix contre, 3 voix pour, 1 abstention

Après discussion, le conseil municipal souhaite demander une variante au 2<sup>e</sup> scénario : construction d'une nouvelle école sans démolition de l'école actuelle, en s'autorisant de prendre de la place sur le terrain de sport.

Cette proposition est acceptée et demandée à l'équipe d'architectes pour la prochaine réunion.

#### Questions diverses

- Maison de Panissiat : la chaudière ne fonctionne pas.
- Demande de subvention de la FNACA pour l'achat d'un drapeau.
- Courrier reçu en mairie pour signaler des dépôts de « déchets sauvages » sur une parcelle de terrain.

## Conseil municipal du mercredi 31 janvier 2018

### Délibération pour l'augmentation annuelle des loyers des logements communaux

Madame le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le loyer mensuel des logements communaux suivant la variation de l'indice de référence des loyers.

- Appartement de l'école (Bravo Roman Antonino) au 1<sup>er</sup> juillet 2018 (indice de référence du 2<sup>e</sup> trimestre 2018)
- Appartement de la mairie (Duniaud Nicolas) au 1<sup>er</sup> juillet 2018 (indice de référence du 2<sup>e</sup> trimestre 2018)
- Maison Panissiat (Beuche André) au 1<sup>er</sup> décembre 2018 (indice de référence du 3<sup>e</sup> trimestre 2018)
- Appartement de la cure (Captin-Philibert Eddy) au 1<sup>er</sup> février 2019 (indice de référence du 4<sup>e</sup> trimestre 2018)

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité cette proposition.

### **Délibération pour approuver le rapport 2017 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Les zones d'activité économique deviennent une compétence obligatoire et non sécable des EPCI. La compétence est ainsi libellée par la loi et reprise en termes identiques dans les statuts de la communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère : « création, aménagement, entretien et gestion des zones activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Dès lors, il appartient à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de chiffrer le montant des

charges transférées au titre des zones d'activités économiques de compétence intercommunale pour assurer la neutralité financière du transfert de la compétence entre le budget des communes et celui de la communauté de communes. À cet effet, la CLECT a rendu son rapport qui a été approuvé le 30 novembre 2017. Ce rapport approuvant le montant des charges transférées au titre de la compétence zones d'activités économiques est validé par le conseil.

**Projet École :** choix d'un scénario, décision de lancement de la mission APS

**Scénario 1 :** restructuration de l'école - 2 voix

**Scénario 1b :** reconstruction de l'école au même endroit - 4 voix

**Scénario 2 :** école déplacée, ancienne école démolie - 3 voix

**Scénario 2b :** école déplacée, ancienne école conservée - 1 voix

### **Questions diverses**

- Recrutement pour le remplacement de l'adjoint administratif à prévoir. Réunion avec le maire de Vatilieu à prévoir.
- Arbres (chênes) le long du chemin Joseph Servonnet à faire couper du fait de leur dangerosité. Devis déjà reçu pour l'abattage et l'évacuation complète. Suite à une demande de Chantessois pour faire le bois, un devis sera demandé pour l'abattage seul. À faire au plus tôt, en accord avec le propriétaire car les arbres seront abattus et stockés sur son terrain.
- Repas des anciens le 10 mars 2018. Courrier d'invitation à préparer et à envoyer aux personnes de 65 ans et plus.

## **Conseil municipal du mercredi 7 mars 2018**

### **Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune**

Madame le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie, à ce titre la traversée du village a été équipée de candélabre avec réduction d'intensité de 23h30 à 5h30.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne, de 23h30 à 5h30, sur les chemins des Mollauds, des Bergers, de la Bourgeat et chemin Neuf. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines

heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public. La commune a sollicité le syndicat d'énergies pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre les adaptations nécessaires.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Après vote, il est décidé que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23h30 à 5h30 dès que les horloges astronomiques seront installées.

### **Approbation du compte de gestion 2017**

La trésorerie de Vinay n'ayant pas encore clôturé les résultats du compte de gestion 2017, celui-ci sera voté lors de la prochaine réunion du conseil municipal avec le compte administratif 2017 de la commune et le budget primitif 2018.

### **Approbation du compte administratif 2017**

Madame le Maire énonce à l'assemblée les résultats des divers chapitres du compte administratif 2017 élaboré par la commune qui sera validé lors de

la prochaine réunion du conseil municipal en concordance avec les chiffres du compte de gestion 2017.

### **Gestion et location des salles communales**

Afin d'améliorer la gestion et la location des salles communales, le conseil municipal, après discussion souhaite :

- Que l'état des lieux soit plus strict et qu'il soit établi un compte-rendu écrit.
- La salle des fêtes louée aux particuliers doit être rendue propre, c'est-à-dire pré-lavée.
- La salle des fêtes prêtée aux associations doit être rendue propre et lavée.
- Machine à laver le sol : voir pour changement du balai usagé si besoin.

### **Questions diverses :**

- 1) Rendez-vous avec Adeline Rey pour continuation de la carte communale à confirmer.
- 2) Rappel du projet adolescents : le devis de l'entreprise Pattard est accepté. Des renseignements seront demandés à la Caf concernant la subvention accordée par cet organisme.
- 3) Le repas des anciens aura lieu à la salle des fêtes le samedi 10 mars 2018 à 12 h avec remise de prix pour la création du logo de Chantesse.

## Conseil municipal du mercredi 4 avril 2018

### Relance du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à l'échelle du territoire de Saint Marcellin Vercors Isère communauté

Le conseil municipal

- **APPROUVE** la relance du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à l'échelle du territoire de Saint Marcellin Vercors Isère communauté,
- **APPROUVE** l'intégration de la commune de Chantesse au nouveau périmètre du CISPD Saint Marcellin Vercors Isère Communauté,
- **VALIDE** l'animation et le portage politique du CISPD par sa présidente, M<sup>me</sup> Nicole DI MARIA, au titre de son mandat de vice-présidente de Saint Marcellin Vercors Isère communauté déléguée à la cohésion sociale, la prévention et la politique de la ville,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

### Approbation du compte de gestion 2017

La trésorerie de Vinay n'ayant pas encore clôturé les résultats du compte de gestion 2017, celui-ci sera voté lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

### Approbation du compte administratif 2017

Le compte administratif 2017 sera voté lors de la prochaine réunion du conseil municipal en concordance avec les chiffres du compte de gestion 2017.

### Délibération de vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018

	Base d'imposition prévisionnelle 2018	Taux d'imposition communal	Produit correspondant
Taxe d'habitation	407 300 €	13,80 %	56 207 €
Taxe foncière bâti	262 700 €	12,50 %	32 838 €
Taxe foncière non bâti	25 700 €	35,47 %	9 116 €
<b>Total</b>			<b>98 161 €</b>

### Délibération d'affectation du résultat 2017

Madame le Maire propose à l'assemblée d'affecter au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 53784,25€ issue du résultat de fonctionnement 2017.

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité cette proposition.

Dépenses de fonctionnement : .....	340 459,33 €
Recettes de fonctionnement.....	340 459,33 €
Dépenses d'investissement .....	270 700,00 €
Recettes d'investissement.....	270 700,00 €

Madame le Maire propose à l'assemblée de voter les taux des taxes directes locales 2018 sans augmentation par rapport à 2017 :

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité cette proposition.

### Délibération de vote du budget primitif communal 2018

Madame le Maire énonce à l'assemblée les chiffres des divers chapitres du budget primitif communal 2018 :

#### Questions diverses

Demande d'éclairage de l'abri bus de la ligne 5200 : le SEDI sera contacté afin qu'il nous propose des solutions.

## Conseil municipal du mercredi 2 mai 2018

### Approbation du compte de gestion 2017 - Budget principal

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé

par le Trésorier Principal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal ;

Après s'être assuré que le Trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires ;

Statuant sur la validité des valeurs inactives ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **déclare que le compte de gestion dressé par le Trésorier principal pour l'exercice 2017 visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'ap-**

**pelle ni observation, ni réserve de sa part ;**

- **adopte le compte de gestion 2017 du budget principal.**

### Vote du conseil municipal :

6 votants : 7 voix pour (1 vote par procuration), 0 voix contre, 0 abstention.

### Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget principal

**VU** les dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à son article L 2121-29 ;

Délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017 dressé par Madame le Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le conseil municipal :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Adopte le compte administratif 2017 du budget principal.

Madame le Maire, ordonnateur, ne prend pas part au vote.

5 votants : 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

### Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint Marcellin, année scolaire 2017-2018

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune de Saint Marcellin sollicite une participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint Marcellin pour l'an-

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer la convention avec la mairie de Saint Marcellin.

### Information compteurs Linky

Madame le Maire informe l'assemblée que deux habitants de la commune ont porté à connaissance leur refus de l'installation du compteur Linky pour leur propriété. La question est posée de savoir si la commune prend une position sur ce sujet. L'assemblée souhaite s'informer davantage avant de prendre une position.

### Convention pour l'utilisation d'une parcelle de terrain communal par Madame et Monsieur André BEUCHE.

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de Madame et Monsieur André BEUCHE concernant l'utilisation d'une parcelle de terrain communal cadastrée section B 590 afin d'y mettre des animaux et entretenir le terrain.

Le conseil municipal prend connaissance de la convention définissant les obligations et modalités d'utilisation de la parcelle en question.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer la convention avec les époux BEUCHE.

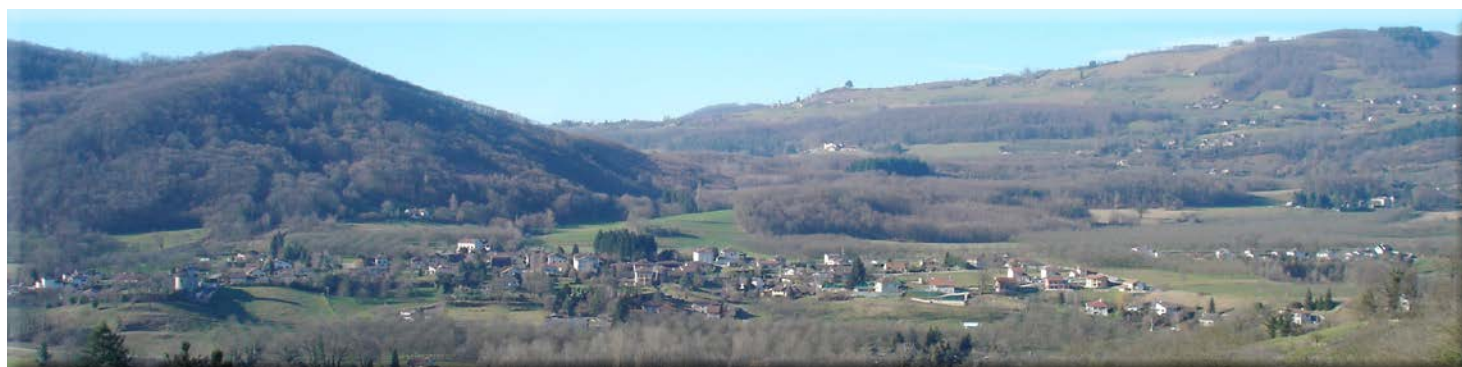
### Questions diverses

Demande de prêt d'une salle pour activités de loisir créatif : le conseil municipal, après discussion, est d'avis de prêter gratuitement dans un premier temps à titre d'essai la salle Chantessa puis à titre payant par la suite ; cette activité ayant un but lucratif.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>Résultats reportés</b>		239 638,43		94 547,76		334 186,19
<b>Opérations exercice</b>	216 482,56	90 759,88	198 296,45	254 009,65	414 779,01	344 769,53
<b>Total</b>	216 482,56	330 398,31	198 296,45	348 557,41	414 779,01	678 955,72
<b>Résultat de clôture</b>	216 482,56	330 398,31	198 296,45	348 557,41	414 779,01	678 955,72
<b>Reste à réaliser</b>	135 500,00				135 500,00	
<b>Total cumul</b>	351 982,56	330 398,31	198 296,45	348 557,41	550 279,01	678 955,78
<b>Résultat définitif</b>	<b>21 584,25</b>			<b>150 260,96</b>		<b>128 676,71</b>

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

née scolaire 2017-2018. Cette participation concerne les enfants de Chantessa inscrits au centre médico-scolaire pour les visites médicales scolaires soit :  
24 élèves x 0,54 € = **12,96 €**



**Lorsqu'on est en perte d'autonomie, fragilisé par l'âge ou la maladie, ou tout simplement désireux de prendre soin de soi, trouver des informations sur les aides et les services dont on a besoin peut s'avérer complexe.**

Pour faciliter la vie des usagers, le département de l'Isère, avec le soutien de ses partenaires, a lancé IsèreADOM, dispositif comprenant un Numéro Vert gratuit, le 0800 38 00 38, et un site Internet, [www.isereadom.fr](http://www.isereadom.fr).

Au cœur de ce dispositif, un annuaire recense les services d'aide à domicile,

Points info autonomie, associations, artisans... qui interviennent pour adapter le logement, livrer des repas, aider au montage de dossiers, apporter un répit à l'aidant, etc. Les activités de prévention (ateliers et conférences sur la nutrition, le sommeil, l'activité physique adaptée...) sont quant à elles présentées sur une

carte après avoir renseigné le code postal ou le nom de la commune.

Plus de 800 offres sont référencées dans l'annuaire. Cette base sera enrichie et mise à jour régulièrement par les prestataires eux-mêmes qui disposent d'un compte professionnel sur le site Internet. Pour en savoir plus : [www.isereadom.fr](http://www.isereadom.fr).

## VOUS ÊTES RETRAITÉ(E), AIDANT, ATTEINT(E) D'UNE PATHOLOGIE CHRONIQUE ? VOTRE RÉPONSE : IsèreADOM



**N° Vert 0 800 38 00 38**  
*Appel gratuit*

Du lundi au vendredi de 8h à 20h  
Le samedi de 9h à 17h

Département de l'Isère - DRE - Serv. communication - Photo : Fotolia - A. Breyse



### → UN ANNUAIRE

- des professionnels de santé
- des services de proximité pour le quotidien, le confort, la sécurité au domicile, le soutien des aidants, les loisirs

### → DES INFORMATIONS

- sur les dispositifs d'aides
- sur les points d'information de proximité sur l'autonomie

### → UN AGENDA

- des événements, ateliers et conférences bien-être et santé





## **Vous êtes une jeune famille, conciliez votre vie familiale et votre vie professionnelle avec les services de l'ADMR**

**Pour vous faciliter la vie, nous pouvons vous aider avec :**

### Notre service de soutien à domicile

Vous êtes confronté à des changements au sein de votre famille : maladie, hospitalisation, décès, accident de la vie, grossesse difficile, naissance, adoption, difficultés dans la relation parents-enfants.

Des professionnels qualifiés vous soutiennent dans votre vie familiale en vous apportant :

- une aide dans les tâches matérielles – entretien du logement, entretien du linge, courses, préparation de repas ;
- une aide dans votre rôle éducatif – toilette et repas des enfants, activités d'éveil, aide aux devoirs ;
- une aide dans la gestion de votre foyer – démarches administratives, aide à la gestion de votre budget équilibré.

Selon votre besoin, notre service intervient à votre domicile et vous propose une aide ponctuelle ou à plus long terme, pour quelques heures, une demi-journée ou une journée entière.

### Notre service de garde d'enfants à domicile

Faire garder votre enfant dans son environnement familial alors que vous travaillez, le savoir à la maison quand il est malade, éviter les déplacements quotidiens... ce sont les avantages de la garde à domicile.

Choisissez la souplesse et bénéficiez :

- d'un service sur mesure et sans engagement ;
- d'une tarification horaire fixe quelque soit le nombre d'enfants gardés ;
- d'un service personnalisé et adapté à votre emploi du temps : tôt le matin, tard le soir, le week-end et les jours fériés ;
- vous souhaitez que votre enfant découvre en douceur la vie en communauté, l'ADMR propose la garde partagée avec les enfants d'une autre famille en mutualisant les coûts. Pour votre tranquillité d'esprit, le personnel de notre service, spécialement formé à la petite enfance, saura respecter l'intimité de votre domicile et gagner votre confiance et celle de vos enfants.

### **A quels coûts ?**

Vous bénéficiez sous certaines conditions, d'une aide financière de votre Caisse d'Allocations Familiales, de la MSA ou du Conseil Général, de votre mutuelle. Votre employeur peut également financer ce type de service via le CESU. 50% des sommes qui restent à votre charge sont déductibles de vos impôts ou donnent droit à un crédit d'impôt. L'équipe ADMR est là pour vous aider dans les démarches administratives.



**Quelles que soient vos difficultés, l'ADMR peut y répondre.**

**Elle est un réseau de 7 associations Famille dans l'Isère**

**Au sein de chaque association, les bénévoles et les salariés conjuguent leur talent au quotidien et dans la proximité pour accomplir leurs missions au service des autres.**

**Pour en savoir plus, contactez l'association ADMR Famille Sud Grésivaudan Vercors, 42 Rue Grande Rue à VINAY**

**Numéro Unique : 04 76 56 35 99**

**Mail : famille38@fed38.admr.org**



## Mission Locale



**Vous êtes jeune et motivé-e, à la recherche d'une première expérience sans diplôme ni expérience exigés ? Le Service Civique est fait pour vous !**

Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, il vous permet de rendre service à la collectivité sur des thèmes variés : santé, culture, environnement, solidarité, citoyenneté, mobilité internationale etc.

La Mission Locale propose tout au long de l'année des missions de Service Civique sur Saint Marcellin, Vinay, Pont en Royans et les alentours.

### Les missions sont :

- Ouvertes à tous les jeunes de 16 à 25 ans.
- Sans conditions de diplôme.
- Indemnisées 580 € net par mois.
- De 6 à 9 mois, 24 h par semaine.
- Compatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

**Actuellement 5 offres de Service Civique sont en cours !**



Contact Mathilde ROUDET  
Mail : m.roudet@mljsmvi.fr  
ou l'accueil de la Mission locale  
Tél. 04 76 38 83 42



## VOUS RECHERCHEZ UN EMPLOI ?

Le RELAIS EMPLOI de PA-ISS vous propose :

### Aide et conseils personnalisés pour

- Faire le point sur votre parcours professionnel
- Réaliser votre CV en valorisant vos compétences,
- Rédiger vos lettres de motivation,
- Préparer un entretien d'embauche,
- Utiliser le site de Pôle Emploi et postuler aux offres,
- Organiser votre recherche...

### A votre disposition :

Des postes informatiques pour

- Faire vos recherches, télé candidater,
- Déclarer votre situation mensuelle au Pôle Emploi
- Consulter les offres et transmettre votre candidature,
- Accéder aux services publics : CAF, Sécurité sociale...

**L'animatrice Nathalie Sergent vous initie gratuitement à l'informatique.**

**Tél : 04 76 36 76 16 ou bien 06 43 69 00 48**

Ce service est financé par la Communauté de Communes

### ➤ Horaires des permanences sur rendez-vous:

**A VINAY** Pôle de service, 3 avenue Brun Faulquier

Mardi de 9h - 12h 30 et 13h30 - 17h

Jeudi de 13h30 à 17h

**A SAINT QUENTIN SUR ISERE** Mairie

Jeudi matin de 9h à 12h

**A SAINT MARCELLIN** dans les locaux de PA-ISS

2 place du souvenir Français Le lundi de 9h00 à 12h30 et 13h30 - 17h



## Le préau

**Le projet d'aménagement du terrain communal à l'entrée nord du village prend forme avec la construction au printemps d'un préau de 50 m<sup>2</sup> qui était demandé par les jeunes Chantessois et Chantessoises depuis plusieurs années.**

Des subventions obtenues auprès de la CAF de l'Isère et du territoire permettent d'en financer une partie. Ce préau sera équipé d'une table de ping-pong et de bancs ainsi que d'un panier de basket. Son usage ainsi que le terrain de pétanque

construit l'an dernier par le comité des fêtes, est ouvert à tous.

La municipalité remercie par avance les utilisateurs de conserver le lieu propre, toute dégradation constatée devant faire l'objet d'un avertissement en mairie.



## La vie à la campagne

**Nous sommes tous confrontés régulièrement à de multiples nuisances, celles sonores du chant du coq dans nos campagnes ont souvent fait polémique et parfois été ponctuées de jugements.**

En voici un exemple teinté d'humour par l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Riom, 1<sup>re</sup> chambre civile, le 7 septembre 1995 :



«Attendu que la poule est un animal anodin et stupide, au point que nul n'est encore parvenu à le dresser, pas même un cirque chinois; que son voisinage comporte beaucoup de silence, quelques tendres gloussements

et des caquètements qui vont du joyeux (ponte d'un œuf) au serein (dégustation d'un ver de terre) en passant par l'affolé (vue d'un renard); que ce paisible voisinage n'a jamais incommodé que ceux qui, pour d'autres motifs, nourrissent du courroux à l'égard des propriétaires de ces gallinacés; que la cour ne jugera pas que le bateau importune le ma-



rin, la farine le boulanger, le violon le chef d'orchestre, et la poule un habitant du lieu-dit La Rochette, village de Salle de 402 âmes dans le département du Puy-de-Dôme.

Par ces motifs : statuant publiquement et contradictoirement, infirme le jugement, déboute le sieur Rougier de son action et le condamne aux dépens... ». (Cour d'appel.)

## Vos animaux et vos voisins

**Les animaux et le voisinage sont sources de nombreux conflits : bruits, odeurs, dégâts, divagations, accidents, morsures, etc.**

**Nul n'est sensé ignorer la loi.** C'est peut-être «bête» à dire mais, vos animaux, de compagnie ou d'élevage, ne sont pas des personnes tout amis ou compagnons qu'ils soient. La loi les considère comme des biens ou des choses au même titre que votre table, votre lit, votre auto, ou un ballon de rugby etc.

À partir de là, l'article 1385 du code civil est clair : **«le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit qu'il fut sous sa garde, ou égaré ou échappé».** Donc, si votre animal domestique mord, pique, griffe, cause un accident, fait des dégâts, divague, erre... vous êtes responsable. Et surtout n'allez pas vous mettre martel en tête que votre chien ou votre taureau ou votre jar ou vos abeilles ont été provoqués, ça ne marche en principe pas !

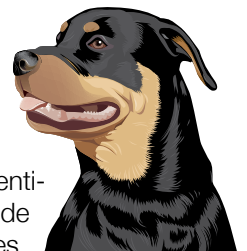
**Ne laissez pas vos animaux errer ou divaguer.** S'il prend la fantaisie à votre chien, votre chat, votre chèvre, votre cheval, votre vache etc., d'aller faire un tour tout seul, ce n'est pas recommandé, disons au-delà d'une certaine limite. Ils doivent être accompagnés, sauf les Patous et autres chiens de garde des troupeaux. À défaut, ils seront considérés en état de divagation et c'est plutôt embêtant.

Est considéré en état de divagation au sens de l'article L. 211-23 du code rural :

- tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de garde de troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de son propriétaire ou de la personne qui en a la garde, d'une distance dépassant 100 m ;
- tout chien abandonné livré à son seul instinct ;

- tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ;
- tout chat trouvé à plus de 1 000 m du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance directe de celui-ci ;
- tout chat, tout chien et tout autre animal domestique dont le propriétaire n'est pas connu et qui sont saisis sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Quant aux chiens dangereux (Terriers, Rottweiler, Tosa, Mastiff et assimilés), pas question de les laisser errer et divaguer. Rappelons qu'ils doivent être **déclarés en mairie**, muselés et tenus en laisse étant considérés comme des délinquants (articles L. 211-11 à L. 211-16 du code rural - loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance).



## Logo de la commune Chantesse

L'initiative du concours organisé par la municipalité proposant de dessiner un blason (logo) pour la commune aura été couronnée de succès puisque le jury composé d'artistes amateurs de 9 à 83 ans et de deux conseillers, a choisi le lauréat, Jean-Pierre Frayssines, parmi cinq autres candidats.

La proposition retenue réunit l'ensemble des éléments qui symbolisent parfaitement notre village en passant par la noix, un des châteaux, l'étang, les montagnes, le bassin du centre du village, la route principale, la Lèze et le blason du Dauphiné, rien n'a été oublié... c'est un petit bijou ... Bravo !

Ce magnifique logo aura à présent sa place sur les documents officiels de la commune, le journal, les publications diverses...

Un diplôme et la récompense promise, à savoir un bon d'achat de 150€ dans un commerce de loisirs créatifs local ont été



remis officiellement à l'heureux gagnant par Madame le Maire durant le temps d'apéritif du repas des anciens le samedi 10 mars en toute fin de matinée, créant pour cette occasion un temps riche en échanges et partages, toutes générations confondues !

Les élus organisateurs remercient tous les artistes qui ont fait preuve d'une belle créativité en proposant des œuvres, toutes très originales et intéressantes. Ils ont souhaité vous les faire partager en les publiant dans ce journal.



Laurence BRISET



Laurence MATESA



Lisa GAMBIRASIO



Gérard GAMBIRASIO



Céline ZAZA

## Repas des anciens le 10 mars

35 convives ont partagé ensuite le repas annuel offert par la municipalité aux habitants âgés de 65 ans et plus, confectionné et servi cette année par le traiteur Cécillon de Vinay.

La bonne humeur était de mise, le dessert tout juste terminé, l'après-midi s'est poursuivi par les traditionnels jeux de cartes.

### MENU

Saucisson truffé servi tiède avec sa salade grenobloise à l'huile de noix



Filet de truite de la Sône sauce à l'oseille et sa tîmbale de riz



Filet de poulet sauce aux écrevisses



Ravioles du Royans et son fromage râpé



Fromage blanc du col de l'Achard



Assiette gourmande  
mini choux chartreuse  
mini royal au chocolat  
1 boule glace vanille



Pain maison farine bio



Café



Repas offert par la municipalité de Chantesse  
et servi par le traiteur « Cécillon » de Vinay  
Samedi 10 mars 2018

## Comité des fêtes

### Appel à bénévoles

Le Comité des fêtes s'est reconstitué à Chantessa depuis 2009.

Depuis quelques années, les membres actifs proposent des activités diverses pour continuer à animer le village.

Pour que cela perdure, il faudra impérativement que d'autres habitants participent en donnant un peu de leur temps, apportent des idées, s'investissent...

Nous avons besoin de personnes qui s'impliqueront au sein du bureau ou tout



simplement aideront quelques heures à l'occasion des journées festives.

Les bénévoles sont invités à une réunion préparatoire environ un mois avant chaque manifestation, le travail de cha-

cun est reparti en bonne entente selon ses souhaits, ses disponibilités, ses compétences... et surtout dans la bonne humeur !

**L'assemblée générale aura lieu le vendredi 5 octobre 2018 à 20h30 à la salle Chantessa.**

Une réunion suivra rapidement pour définir les manifestations qui seront organisées l'an prochain.

Que vous soyez présents sur la commune depuis longtemps ou depuis peu, n'hésitez pas à venir nous rejoindre...

Contactez Jean-Marc au 06 74 08 18 46 ou Jocelyne au 06 84 92 73 71.

Mail : jeanmarc.bessoud@orange.fr

## Concert des Mystic Blue

**Samedi 24 mars, les trois membres du groupe «Mystic Blue» de Saint Marcellin se produisaient en concert à la salle des fêtes de Chantessa.**

Avec un répertoire de leurs propres musiques et paroles, Richard Reix et son équipe ont «embarqué» les soixante-dix personnes présentes sur des rythmes folk et blues durant deux heures.

Nous avons aussi pu découvrir des sonorités amérindiennes grâce à des flûtes venues d'un autre monde dont l'artiste a une parfaite maîtrise tout comme l'harmonica et plusieurs guitares... un véri-

table «homme orchestre» ! Les textes sont touchants de vérité, l'auteur admet qu'il s'inspire des événements de sa propre vie.

Par moment, on aurait même pu imaginer les pas feutrés d'Indiens d'Amérique dans les plaines de lointaines contrées, imités par les sons d'étranges percussions...



Belle réussite pour cette soirée festive organisée à Chantessa par les bénévoles du comité des fêtes... qu'on se le dise !

### Dates à retenir :

- Pasta party - fête de la science - nuit des étoiles le samedi 18 août au cabanon/ salle Chantessa
- Randonnée solidaire au profit de « A Chacun Son Everest » en collaboration avec l'ASC le dimanche 16 septembre
- Assemblée générale le vendredi 5 octobre à 20h30 à la salle Chantessa
- Téléthon au profit de l'AFM en partenariat avec l'ASC le samedi 8 décembre

## Repas champêtre

**Un repas champêtre très agréable servi sous le soleil qui s'était enfin montré en ce samedi 16 juin.**

80 convives se tenaient à table sous les chapiteaux et les noyers près du cabanon. Tous ont bien apprécié les crudités, le jambon à l'os accompagné de son gratin de ravioles ainsi que le saint marcellin et la tarte aux fruits servis sous le nouveau préau communal.

L'après-midi s'est déroulé paisiblement, dans la bonne humeur, avec le tra-

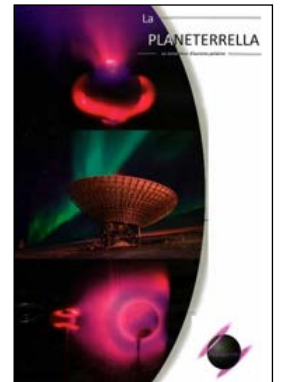


ditionnel concours des voisins, remporté comme chaque année par les habitants du chemin neuf, décidément imbattables!... suivi de parties de belotes pour les plus anciens et du concours de pétanque disputé par huit équipes et récompensé par deux filets garnis et deux bouteilles de clairette de Die.

De futurs Chantessois, dont l'arrivée au sein

de la commune est prévue début 2019, ont participé avec beaucoup d'enthousiasme à cette manifestation annuelle de plein air, souhaitons qu'ils soient largement imités lors des prochains temps forts par les nouveaux et même pourquoi pas les anciens villageois et viennent peut être même renforcer les rangs des bénévoles du comité des fêtes... pour que ses actions puissent perdurer.

**Rendez-vous l'an prochain, même date et même endroit.**



## Association Sportive de Chantesse

Comme nous l'avions annoncé lors de la dernière assemblée générale en octobre 2017, une partie des membres du bureau de l'ASC souhaite «passer la main» après plusieurs années de contribution.

**Concrètement pour que l'association puisse continuer à fonctionner, nous aurons impérativement besoin de deux à trois nouvelles recrues pour la prochaine saison.**

Les réunions des membres du bureau ont lieu environ une fois par trimestre...



dans la bonne humeur et la convivialité !

La plupart de nos échanges, le travail de messagerie, le tri et le recensement des inscriptions, la trésorerie, le secrétariat, se fait chez chacune de nous, à nos rythmes respectifs et avec un esprit d'entraide.

**Nous invitons les personnes adhérentes et celles qui souhaiteront nous rejoindre à la prochaine rentrée à venir relayer une partie de l'équipe**



**du bureau afin que l'association, active depuis 2002, puisse perdurer et continuer à offrir des activités sportives et de bien-être variées.**

Toute participation sera la bienvenue. Merci par avance pour vos retours, sportivement et solidairement,

Les membres du bureau de l'ASC  
aschantesse@gmail.com

## Karaoké

**Premier karaoké organisé à Chantesse par les membres du bureau de l'association sportive (ASC), avec l'aide précieuse de quelques bénévoles, motivés et investis.**

Un écran géant, quelques jeux de lumières, une soixantaine de participants pour une soirée vraiment très réussie, ambiance très festive et bon enfant. Même les plus récalcitrants ont fini par se laisser entraîner à chanter au micro de «Sono Impact Anim'», et il y en avait pour tous les goûts puisque 36 000 titres étaient proposés !

Le bénéfice de la soirée qui s'élève à 400€ sera reversé à l'association AVECC dont le siège est basé à Saint-Hilaire du Rosier, bien représentée ce vendredi 8 juin, notamment par la présence



tous de rose vêtus, couleur symbolique de la cause !

Ils ont entonné en chœur quelques titres, dont «La tendresse» de Bourvil avec une pensée particulière pour ceux d'entre eux qui ne pouvaient pas se déplacer.

Grâce à cette association, des activités ludiques, créatives et de bien-être per-

mettent aux personnes atteintes d'un cancer ou en rémission qui habitent dans le secteur du sud Grésivaudan... d'**AV**ancer **E**nsemble **C**ontre le **C**ancer.



**En raison des changements à venir au sein du bureau de l'association (deux à trois postes sont à pourvoir dont celui de trésorière et de secrétaire) l'organisation des inscriptions se fera différemment à la rentrée.**

Deux dates sont prévues pour recueillir les bulletins d'inscriptions et les règlements dans la petite salle de la mairie de Chantesse :

- Mercredi 26 septembre de 19h à 21h
- Samedi 29 septembre de 9h30 à 11h

**Aucune inscription ne sera enregistrée en dehors de ces deux dates.**

Deux cours d'essais sont toujours proposés à la rentrée, avant une inscription ferme pour l'année (ou au minimum pour un trimestre)... sauf pour les ateliers «bien-être».



## Association Sportive de Chantesse

### Cross training

combiné d'exercices faisant travailler différentes parties du corps  
pour sportifs d'un bon niveau  
Mercredi et Jeudi  
de 19h30 à 20h30  
avec Quentin (cours limité à 25 personnes)



### PILATES

Gymnastique dont les exercices sont basés sur la concentration, la respiration, la précision des mouvements  
Lundi et Jeudi de 18h30 à 19h30  
Mercredi de 9h à 10h et de 10h à 11h avec Nathalie  
(cours limité à 9 personnes)



### GYM

Cardio, renforcement musculaire, stretching  
Mercredi de 18h30 à 19h30 avec Michèle



### Séances de Sophrologie

Mercredi de 19h30 à 20h30  
avec Vanessa  
(cours limité à 15 personnes)



Ateliers « bien-être au féminin »  
1 vendredi par mois de 19h30 à 21h30  
avec Nadège  
(Séance limitée à 10 personnes)



Mardi de 19h30 à 20h30 avec ?  
(cours limité à 35 personnes)

**Les cours de l'ASC reprendront la semaine 37 (semaine du 10 septembre) sauf la sophrologie**

L'assemblée générale de l'association aura lieu dans la petite salle de la mairie de Chantesse le mardi 16 octobre 2018 à 18h30, elle se terminera par un « pot de bienvenue ».

Pour tout échange ou question merci d'utiliser uniquement l'adresse courriel de l'ASC : [aschantesse@gmail.com](mailto:aschantesse@gmail.com)

Les inscriptions de la saison 2018-2019 se feront exclusivement dans la petite salle de la mairie aux dates suivantes :

- Mercredi 26 septembre de 19 h à 21 h

- Samedi 29 septembre de 9 h 30 à 11 h

Aucune inscription ne sera enregistrée en dehors de ces 2 dates.

### Tarifs saison 2018-2019

Adhésion à l'association sportive obligatoire : 5 € par personne/an

• Gym, Cross training et Zumba **adhésion à l'ASC incluse**

Pour les extérieurs

1 cours : 95 €      2 cours : 165 €      3 cours : 230 €      4 cours : 290 €

Pour les Chantessois

1 cours : 85 €      2 cours : 145 €      3 cours : 205 €      4 cours : 265 €

• Pilates *adhésion à l'ASC incluse* :

1 cours : 155 €      2 cours : 285 €

• Sophrologie *hors adhésion à l'ASC* :

150 € (25 séances)

• Ateliers « bien-être au féminin »

20 € la séance \*      10 € si adhésion à un autre cours ASC

Règlement(s) à l'inscription, possibilité de donner 2 chèques pour paiement échelonné (retirés début octobre et début novembre).  
Chèque(s) à l'ordre de l'Association Sportive de Chantesse (ASC).

Pour la sophrologie 2 chèques : un à l'ordre de l'ASC de 5 € et un autre à l'ordre de Vanessa SOARES de 150 €.  
(Sophrologie : possibilité de régler en 3 chèques de 50 € chacun, débités en octobre, janvier et avril).

\* Pour participer à un ou plusieurs ateliers « bien-être au féminin » l'adhésion à l'association « Graines de bien-être » au tarif de 10 € par an est obligatoire si vous n'êtes pas adhérente « ASC ».

Si le nom sur le(s) chèque(s) est différent du vôtre, il conviendra de l'indiquer au dos du chèque et sur le bulletin d'inscription.

Certificat médical obligatoire à présenter au moment de l'inscription (non exigé pour la sophrologie) valable pour 3 ans si émis après le 01/09/16.  
En cas de non présentation après les vacances de Toussaint, l'accès au cours pourra être refusé par l'intervenant.

### Manifestations en partenariat avec le Comité des fêtes de Chantesse :

- Randonnée au profit de l'association « A Chacun Son Everest » le dimanche 16 septembre
- Téléthon au profit de l'AFM le samedi 8 décembre Indice « fil rouge » organisé sur la place de la mairie



## Espace Nature Isère

**Située à l'Albenc, Espace Nature Isère est une association de protection de l'environnement qui mène depuis de plus de 30 ans des actions de sensibilisation, d'éducation à l'environnement et de veille écologique.**

La commune de Chantesse est un lieu privilégié pour Espace Nature Isère puisque de nombreuses actions s'y déroulent chaque année. Sur la commune se situe un site naturel riche, «*La Chevalière*» qui est une ancienne carrière aujourd'hui gérée par l'association Espace Nature Isère pour en faire un lieu riche en biodiversité. Ce site, accessible à tous est l'occasion de découvrir une vaste faune et flore locale grâce aux différents milieux qui y sont présents. La cabane baptisée «*La Chevalière*» accessible aux adhérents d'Espace Nature Isère et du Pic Vert, permet d'observer la faune dans son milieu naturel sans déranger.

L'année 2018 s'annonce d'ores et déjà bien remplie pour ce bel endroit avec de nombreux projets qui devraient voir le jour dès le printemps prochain.

Celui qui tient particulièrement à cœur d'Espace Nature Isère est l'installation de pièges photographiques, répartis à des endroits stratégiques, qui permettront de déterminer avec précision la diversité de

la faune présente à «*La Chevalière*». Les photos seront bien entendu partagées et gageons qu'elles nous promettent de belles surprises !

Plusieurs projets seront proposés et accessibles à tout les publics. Au programme : une sortie naturaliste par saison, une sortie sur les orchidées sauvages, sur les champignons, un chantier de remise en état des nichoirs...

La mare devrait également être étudiée et mesurée en profondeur afin d'améliorer les connaissances floristiques et faunistiques du site et éventuellement mettre en place des actions de nettoyage le cas échéant.

La commune de Chantesse soutient également le **festival de l'Avenir au Naturel qui aura lieu les 1<sup>er</sup> et 2 septembre prochains**. Espérons que la météo soit de la partie et le succès encore une fois au rendez-vous.

Le retour au naturel, le respect de l'environnement, une alimentation saine avec

des produits locaux sont au cœur des préoccupations des visiteurs de plus en plus soucieux de leur santé. Le festival proposera notamment une grande soirée pour «*en finir avec les pesticides*» le samedi.

Mais si le festival attire des milliers de visiteurs, il ne faut pas pour autant perdre de vue le contexte difficile. Les baisses significatives voire les suppressions des subventions mettent en péril son avenir et par la même, celui de l'association Espace Nature Isère.

Espérons que l'édition 2018 soit celle du renouveau !

Vous souhaitez adhérer à l'association Espace Nature Isère ou vous investir en tant que bénévole ? Contactez-nous !

### Espace Nature Isère

32, place du Souvenir Français

38470 L'ALBENC

Tél. 04 76 36 50 10

espacenatureisere@orange.fr

Suivez nous aussi sur 